



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à 19h30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2026

Etaient présents : Messieurs Philippe GRIMAUD, Didier GUYADER, Madame Justine CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Isabelle MATILLON, Dominique TULOUP, Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Damien BOIREAU, Pierre MOUTET, Mesdames Sandrine DUFOUR, Fabienne BASSO, Stéphanie GARNON et Monsieur Amaury FAYET.

Absents : Patrice DUCHEZ donne pouvoir à Dominique TULOUP, Aurélie GADET donne pouvoir à Justine CHEVALIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BOURLIERE

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION **ROANNAIS AGGLOMÉRATION – TRI HORS FOYER**

Délibération n°06-07-2026

Fourniture et livraison d'équipement de pré-collecte

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Roannais Agglomération et les communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-De-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Roanne, Saint-André-D'Apchon, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint-Martin-d'Estréaux, Saint- Rirand, Saint-Romain-La-Motte et Villerest

Approbation

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3 relatifs aux groupements de commande ;

Vu les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant que la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer et que le tri et la collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les Établissements Recevant du Public sont rendus obligatoires depuis le 1er janvier 2025 ;

Considérant que CITEO a publié un Appel à Projets visant à accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade et pris en charge par les services propreté ou le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ;

Considérant que le groupement de Roannais Agglomération et des communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estréaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest est lauréat de l'Appel à Projet de CITEO « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Considérant que pour disposer d'équipements harmonisés sur l'Agglomération et conserver une cohérence à l'échelle du territoire dans la réalisation du geste de tri, Roannais Agglomération et les communes adhérentes au projet ont décidé de créer un groupement de commandes pour organiser un accord-cadre de fourniture et de livraison de contenants pour la mise en œuvre du tri hors foyer sur l'espace public ;

Considérant que la création de ce groupement de commandes entre Roannais Agglomération et les communes membres de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-De-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Roanne, Saint-André-D'Apchon, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint- Martin-d'Estréaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-La-Motte et Villerest nécessite la passation d'une convention constitutive entre les membres ;

Considérant que cette convention définit l'objet, les modalités de fonctionnement du groupement et l'engagement de chacun des membres ;

Considérant que Roannais Agglomération est désigné coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, il est chargé de procéder dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants ;

Considérant que dans ce cadre, chaque membre devra signer et exécuter son marché ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve la convention constitutive de groupement de commande à intervenir avec Roannais Agglomération et les communes membres de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-De-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Roanne, Saint-André-D'Apchon, Saint-Haon- Le-Châtel, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint-Martin-d'Estréaux, Saint-Rirand, Saint- Romain-La-Motte et Villerest ;

- 2) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de groupement de commande ainsi que tous les actes et documents à intervenir à ce titre ;
- 3) précise que Roannais Agglomération est désigné en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et qu'à ce titre il est chargé d'organiser la procédure de passation des accords-cadres et du choix des titulaires.

POINTS SUR LES PROJETS EN COURS

- Appartement au-dessus de l'ancienne école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le remplacement des menuiseries de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école maternelle était programmé depuis 2025 et inscrit au budget de la commune. L'entreprise retenue et le locataire ont enfin trouvé une date concordante. Les travaux auront lieu à partir du 15 juin.

Pour rappel, une subvention avait été sollicitée auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité en 2025 et accordée. Ainsi, dès la fin des travaux, la demande de versement sera envoyée afin de clôturer ce dossier.

- Accident carrefour central

Monsieur le Maire fait le point sur le traitement du dossier concernant l'accident ayant eu lieu dans la nuit du 16 au 17 mai dernier, au cours duquel une voiture a percuté quatre potelets, puis a pris la fuite.

Monsieur le Maire indique avoir déposé plainte dès le lundi 18 mai auprès de la Gendarmerie de Renaison. Une déclaration a également été faite auprès de l'assureur de la commune, Groupama. Un devis a enfin été demandé à l'entreprise ACTIVE SOUDURE pour l'enlèvement des potelets abîmés, la fourniture et la pose des quatre nouveaux potelets. Le devis s'élève à 1.281,60 € TTC. Sans tiers responsable, la franchise s'élève à 902,00 €.

Monsieur Didier GUYADER indique avoir été faire une déposition dans le cadre de ce dossier après avoir surpris une conversation à la pizzeria de La Pacaudière, au cours de laquelle une personne se vantait de « ses exploits ». La gendarmerie poursuit ses investigations afin que l'auteur des faits puisse reconnaître ses torts et que la commune puisse activer l'assurance de ce tiers.

- Tablettes école Aldebert

Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, les tablettes ont été réparées par l'entreprise SPEED INFORMATIQUE (remplacement des batteries). Elles ont été rapportées à l'école le 18 mai dernier.

- Eglise : automatisation d'une porte

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la paroisse procède actuellement à l'automatisation du verrouillage/déverrouillage d'une serrure de porte de toutes les églises. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SR ENERGIES de LA PACAUDIERE.

Détail du système retenu : Système de programmation journalière fixé dans un boîtier à l'intérieur de l'église, pêne de serrure actionné électriquement, Serrure fixée au-dessus de la serrure existante, possibilité de déverrouillage par clef, possibilité de sortie en cas de panne au moyen d'une poignée côté intérieur de l'église, ferme porte mécanique, système mécanique de blocage en position ouverte de la porte.

- Commission contrôle des listes électorales

Délibération n°07-01-2026

Monsieur le Maire indique que dans chaque commune, et conformément à l'article R.7 du Code Electoral, modifié par le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026, les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévue à l'article 19 du Code électoral, sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

A Changy, la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'Administration et d'un délégué du Tribunal Judiciaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Guillaume LEFEBVRE pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales.

Pour information, Madame Patricia GROUILLER est d'accord pour poursuivre sa mission au sein de cette commission, elle sera la représentante du Tribunal Judiciaire.

Madame Evelyne RICARD a été sollicitée et sera proposée pour être représentante de l'Etat.

- Correspondant défense

Délibération n°07-02-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministère des armées et des anciens combattants demande aux communes de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense. À l'heure où la France fait face à des défis géopolitiques croissants et où le besoin de réarmement moral se renforce, le rôle du correspondant défense a fait l'objet d'une mission parlementaire en début d'année 2026, visant à moderniser et revaloriser ses missions, son statut et l'animation du réseau.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine TACHON, correspondant Défense, pour la Commune de Changy.

TRAVAUX DE VOIRIE 2026

- Attribution

Délibération n°07-03-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie pluriannuel 2020-2026, une procédure adaptée pour les travaux de voirie Domaine des Gatilles et au carrefour Route des Gatilles/RD41 a été lancée. Les travaux consistent en la réalisation de la voie en enrobé à chaud. Trois entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

- THIVENT : 24.883,50 € HT
- PONTILLE TP : 26.000,00 € HT
- BORDELET TP : 33.863,00 € HT

La commission Voirie propose de retenir l'entreprise PONTILLE TP, l'offre présentée étant techniquement supérieure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Retient l'entreprise PONTILLE TP pour la réalisation des travaux de voirie 2026, pour un montant de 26.000,00 € HT.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

- Budget général : Décision modificative n°1

Délibération n°07-04-2026

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de corriger le montant de l'enveloppe pour le programme de voirie 2026. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 2151-325 – Travaux Voirie Domaine de Gatilles		+ 7.500,00 €
D 2313-326 – Acquisition immobilière	- 7.500,00 €	
TOTAL	- 7.500,00 €	+ 7.500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2026 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

FEUX D'ARTIFICE

Délibération n°07-05-2026

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise L'ETOILE pour le feu d'artifice du 11 juillet prochain d'un montant total de 1.300,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la société L'ETOILE propose désormais un feu automatique, sans artificier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le devis d'un montant de 1.300,00 € TTC de la société L'ETOILE
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6232

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission Ecole, le 13 avril 2026

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la commission Voirie qui s'est réunie le mercredi 20 mai.

La Commission s'est rendue au cimetière pour préparer la matinée du 30/05 avec la participation de la population volontaire.

Le travail consistera à couper et arracher les mauvaises herbes dans les allées du « vieux cimetière ». Un café-brioche est prévu à l'accueil des participants.

La Commission Voirie a créé une sous-commission « Cimetière » pour s'occuper de l'aménagement et de la récupération des tombes abandonnées. Isabelle MATILLON, Amaury FAYET, Guillaume LEFEBVRE et Dominique TULOUP se sont portés volontaires.

Rappel de la plantation des fleurs : le mardi 26 et mercredi 27 mai avec la participation du CME.

Monsieur Amaury FAYET est chargé de récupérer la pompe à eau au magasin PMA.

L'entreprise MOUTET EURL a terminé le broyage des bordures de chemin. 28h50 seront facturées.

Travaux de voirie 2026 : Lotissement Domaine des Gatilles et tronçon de 100m derrière le cèdre. Trois entreprises ont été consultées :

- THIVENT : 29.860,20 € TTC
- BORDELLET TP : 40.635,60 € TTC
- PONTILLE TP : 31.200,00 € TTC

La commission propose de retenir l'entreprise PONTILLE pour sa qualité de travail.

Vu la dégradation de certaines voiries, la commission Voirie propose la réalisation de Point à temps sur la Route de la Varenne, fissurée mais pas déformée pour un devis de THIVENT de 4.020,00 € TTC, pour une unité qui correspond à un camion de 15 tonnes de gravillons + 3 tonnes de goudron liquide.

D'autres chemins beaucoup plus dégradés seront ressuyés par les agents communaux avec du goudron à froid, durant l'été.

Aménagement du carrefour RD307/RD8 : Amaury FAYET se charge de voir les propriétaires du pressoir, pour le nettoyer et protéger avant l'installation.

Didier GUYADER présente un plan d'aménagement du lieu avec parking et tables de pique-nique avec allée en gore...

Un essai de tondeuse autoportée a été réalisé par l'entreprise PMA sur un terrain de Gatilles (essai concluant). Un prochain essai avec l'entreprise VERNAY devrait avoir lieu le mercredi 3 juin avec deux machines différentes. Le choix devra avoir lieu dans le mois de juin.

- Commission Information-Communication, le 11 mai 2026

Monsieur Didier GUYADER fait le compte-rendu de la réunion du 11 mai dernier, ayant pour principal objet la préparation du Changy Infos (auparavant nommé Flash Infos).

Initialement prévue avant le week-end de Pentecôte, la distribution du Changy Infos ne pourra être réalisée que fin mai. La rédaction et la mise en page du Changy Infos a bien avancé mais il manque encore quelques photos.

Il sera distribué par les conseillers municipaux. Une opération pliage aura lieu le vendredi 29 mai après-midi.

- Commission Ecole

Madame Justine CHEVALIER rappelle que le Conseil Municipal Enfants participe au fleurissement de la commune ce mercredi 27 mai de 10h00 à 12h00.

Il se réunira également le jeudi 4 juin afin de préparer la semaine des petits-déjeuners à l'école qui aura lieu du lundi 8 au vendredi 12 juin, l'objectif étant de partager un petit-déjeuner avec ses camarades de classe (une classe par matinée).

- Commission Développement économique et attractivité

Monsieur le Maire propose d'ajouter un thème « Tourisme et culture » à la commission Développement économique et attractivité.

L'Agence de Développement touristique de la Loire, présidée par Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, organise un temps d'échange « Tourisme et attractivité : comprendre les enjeux pour agir ensemble », le lundi 15 juin de 9h30 à 12h00 au Château de Bouthéon.

Monsieur Didier GUYADER se propose pour y participer.

Prochaines réunions de Commissions :

- Bâtiments : Lundi 15 juin 2026 à 18h00
- Voirie : Mardi 16 juin à 19h00

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Changy Histoire et Patrimoine, le 13 mai 2026

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la réunion qui avait pour ordre du jour l'implantation des panneaux prévus par l'association. Les panneaux représentants des cartes postales seront positionnées :

- A l'entrée nord, vers l'arrêt de bus
- A côté du muret au carrefour central
- Sur la maison au n°73 Place du Champ de Foire
- Sur un support existant devant la maison au n°52 Place du Champ de Foire
- Sur la maison à l'angle de la rue de la Mairie et au n°18 de la Route d'Arçon
- Sur le délaissé du carrefour RD8/RD307.

- DASEN, le 5 mai 2026

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il s'est rendu, avec Madame Justine CHEVALIER, à Saint Etienne, à un rendez-vous avec Monsieur CHARRE, Adjoint au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Madame Justine CHEVALIER indique qu'une demande d'audience avait été faite suite au risque de fermeture d'une classe. La carte scolaire n'est pas décidée uniquement en fonction des effectifs, mais aussi en fonction du contexte économique et social de la commune.

- Inspection académique de l'Education Nationale

Madame Justine CHEVALIER présente le projet d'évaluation des écoles qui débutera en septembre 2026.

Les objectifs sont :

- L'amélioration du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école
- Améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice de différents métiers et de bien-être dans les écoles.

La première phase débutera par une autoévaluation au dernier trimestre de l'année 2026, puis en deuxième partie, une évaluation externe par les inspecteurs, les conseillers pédagogiques, etc.

- Service ADS, le 19 mai 2026

Madame Fabienne BASSO fait le compte-rendu de la réunion de présentation du service commun Autorisation du Droit des Sols de Roannais Agglomération.

Ce service travaille pour les 32 communes adhérentes par convention. La convention actuelle prend fin au 31 décembre 2026 ; une nouvelle convention sera proposée aux communes d'ici la fin de l'année. La convention prévoit un forfait annuel et un paiement à l'acte instruit (Déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, etc...)

Le Maire demeure compétent pour la signature de l'ensemble des décisions d'urbanisme. La Mairie reste le point d'accueil et de renseignement des usagers. Les marges de manoeuvre sont juridiquement limitées, si le projet est conforme au règlement d'urbanisme, le permis doit être délivré. Si le projet n'est pas conforme, le permis doit être rejeté. Un refus injustifié ou un permis illégal expose la commune à un recours devant le juge administratif et à une possible annulation.

Le support de présentation sera envoyé à chaque membre du Conseil Municipal.

- Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE rappelle que le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et l'association Auvergne Estives mène une enquête pastorale dans le cadre du Plan Pastoral Territorial porté par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ce plan permettrait aux éleveurs de bénéficier de subventions à hauteur de 70% pour des aménagements (exemple : points d'abreuvement, pistes d'accès, couloirs de contentions), reconquête des espaces embroussaillés et autres.

Comme convenu, une réunion d'information à destination des éleveurs et éleveuses a été organisée en Mairie le 21 mai dernier, afin de recenser les besoins et délimiter les zones de pâturage concernées.

- Réunions à venir

- Association Jeunesse et Sports, Assemblée Générale, le Vendredi 12 juin à 18h30 : Madame Isabelle MATILLON
- Sous-Préfecture/Tribunal Judiciaire, Accueil des nouveaux Maires, le 16 juin de 9h00 à 12h00 : Messieurs Didier GUYADER et Jean-Paul BOURLIERE
- SDIS, Présentation des missions du SDIS et visite d'équipements, à Saint Etienne, le 19 septembre 2026 : Monsieur Didier GUYADER et Madame Sandrine DUFOUR
- ADMR, Assemblée générale, le 15 juin à 19h00 : Madame DUFOUR Sandrine et Monsieur Amaury FAYET

ROANNAIS AGGLOMERATION

Monsieur le Maire indique avoir participé au bureau communautaire le 21 mai.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 18 juin.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il participera à une réunion sur le pacte de gouvernance le jeudi 28 mai à 18h00 au siège de Roannais Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il avait été évoqué en réunion Maire-Adjointes le remplacement de la sonorisation utilisée presque exclusivement pour les cérémonies devant le monument aux Morts.

Monsieur GUYADER explique avoir demandé plusieurs devis pour le remplacement de la sonorisation par un modèle équivalent. Les devis s'élèvent entre 600 et 900,00 € TTC.

Un devis a également été demandé pour remettre à niveau le matériel existant en y ajoutant un élément bluetooth. Le devis s'élève à 110,00 € TTC. Le Conseil Municipal, considérant que ce matériel n'est que rarement utilisé, décide de remettre à niveau la sonorisation actuelle.

*** Délibération n°07-06-2026**

Monsieur le Maire indique que suite à la déclaration faite auprès de l'assureur Groupama, concernant la dégradation des WC publics, il est proposé un remboursement de l'assurance du tiers responsable (MAE) à hauteur de 527,42 €, correspondant au montant du devis présenté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le montant du remboursement, soit 527,42 € ;
- 2) Dit que la recette sera imputée au compte 75888.

* Monsieur le Maire indique qu'en début d'année 2026, les agents communaux ont nettoyé le terrain acheté par la commune, situé derrière le cimetière. Beaucoup de matériaux ont été enlevés. La ferraille a été vendue auprès de GGM recyclage pour la somme de 184,80 €.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements de la part des élèves de l'école Aldebert. Madame Justine CHEVALIER en fait la lecture. L'ensemble du Conseil Municipal a apprécié ce geste et remercie en retour les enfants pour la rédaction de cette lettre.

* Il est proposé le remplacement des téléphones portables de la voirie, ces derniers étant obsolètes. Monsieur GUYADER présente les devis demandés à SPEED INFORMATIQUE et DARTY. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de SPEED INFORMATIQUE pour la somme de 487,40 € TTC, pour deux téléphones A16 avec chargeurs, coque de protection et gel de protection sur les écrans.

* L'ADMR recherche des bénévoles pour participer aux activités de l'association. Une rencontre est organisée le jeudi 11 juin à 18h00 à la maison des Services à La Pacaudière.

* Monsieur Pierre MOUTET demande si une invitation peut être glissée dans le ChangyInfos, pour les habitants de Rébruns, pour la matinée du samedi 6 juin. La Commission Information-Communication est d'accord et l'invitation sera jointe au moment de la distribution.

* Madame Dominique TULOUP informe les membres du Conseil qu'une habitante de la Rue des Halles a été importunée lors de la fête de Pentecôte par des jeunes qui ont mis des pétards dans sa boîte aux lettres.

Par ailleurs, elle invite l'ensemble du Conseil Municipal à venir prendre l'apéritif pour la fête des voisins de la Place du Champ de Foire, le samedi 13 juin à 12h30

* Monsieur Didier GUYADER invite également l'ensemble du Conseil Municipal pour la fête des voisins de Gatilles, le samedi 30 mai à 12h00. Monsieur Pierre MOUTET demande si la

pelouse sous le frêne pourra être tondue pour cette fête. Monsieur Jean-Paul BOURLIERE lui répond qu'il essaiera d'intégrer ce point dans l'emploi du temps des agents.

* Madame Fabienne BASSO pose la question concernant la plantation des bambous. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pris rendez-vous avec un particulier au Lotissement des Gatilles, concernant sa plantation de bambous qui ont migré sur la voie publique et chez ses voisins. En fonction de la situation sur place, il faudra essayer de trouver une solution pérenne.

Monsieur Renaud AULAGNER précise qu'il y a également un problème avec quelques renouées du japon dans une propriété privée dans le bourg. Le problème avait déjà été soumis à la précédente Municipalité, qui avait pris contact avec le propriétaire mais malheureusement aucune action n'a eu lieu de la part du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le MARDI 30 JUIN 2026 à 19H30 en Mairie
